

RELATIONS CANADA-ASEAN

Le Canada entretient d'excellents rapports avec l'ASEAN. Nous sommes un «partenaire du Dialogue» depuis 1977, et la signature de l'Accord de coopération économique entre le Canada et l'ASEAN en 1981 a mis en place l'infrastructure propice à une coopération encore plus étroite dans le domaine du développement et dans les domaines industriel et commercial. La Commission de coopération conjointe Canada-ASEAN (CCC) se réunit régulièrement pour examiner les progrès accomplis. La dernière réunion de la CCC a d'ailleurs eu lieu à Ottawa en avril 1991.

Une coopération politique étroite ainsi que des consultations annuelles entre ministres des Affaires étrangères ont donné au Canada ses lettres de créance comme nation du Pacifique et lui ont assuré, dans sa participation aux affaires de l'Asie du Sud-Est, une place et une écoute bien supérieures à ce qui aurait été possible autrement.

Les relations entre le Canada et l'ASEAN revêtent aujourd'hui plusieurs aspects. Nous avons plusieurs objectifs communs. Nous partageons une caractéristique essentielle qui est la promotion de la paix et de la prospérité en Asie et ailleurs dans le monde. Notre position commune dans le processus de paix au Cambodge reflète notre désir conjoint de veiller au maintien de l'harmonie régionale. Le Canada est aussi un membre du Commonwealth tout comme la Malaisie, Singapour et Brunéi Darussalam.

Les échanges commerciaux entre le Canada et les pays de l'ASEAN sont garants de contacts accrus entre le Canada et la région. Les échanges commerciaux de matières premières et de biens manufacturés divers ont atteint un chiffre record de 3,4 milliards \$ CAN en 1990.

Nous collaborons également à l'Uruguay Round des NCM, en quête d'une réforme globale du système commercial international. Le Canada et 4 pays membres de l'ASEAN (l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande) font par ailleurs partie du groupe Cairns qui a présidé à l'élaboration de propositions constructives visant à la libéralisation du commerce dans le domaine de l'agriculture.

C'est ce type de collaboration qui a permis au Canada et aux pays de l'ASEAN d'établir des relations chaleureuses et amicales. L'établissement d'un dialogue continu a été mutuellement bénéfique, contribuant à promouvoir une meilleure compréhension comme à faciliter l'identification de nouvelles sphères de coopération dans la région.

Faisant fond sur ces acquis, le Canada s'est taillé une position de choix pour promouvoir les droits de la personne, le développement démocratique et la conscience de l'environnement dans les rangs de l'ASEAN, et pour participer au développement de la région.